



Compte-rendu du Conseil municipal du 23 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le dix-sept septembre, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : BASSEVILLE Cathy (procuration à CHEVREL-DURAND Nicole), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel).

Monsieur Daniel GLOUX est désigné secrétaire de la séance.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil municipal du 26 août 2021 et le soumet au vote. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents (16 membres).

18h45 : Arrivée de Guylaine BLAIRET

Délibération n°74 : Appel à dossier Dynamisation des centres bourgs – Projet de revitalisation de l'îlot sis rue du 15 janvier 1872

Dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg, la commune a identifié une maison de ville, et son garage non attenant, située entre la pharmacie et la boulangerie actuellement en vente. La commune a fait appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour effectuer le portage de ce bien (acquisition, désamiantage, curage) après quoi les biens seront rétrocédés à la commune.

A terme, la municipalité souhaite établir un commerce en rez-de-chaussée de type boucherie/charcuterie et produire des logements tout en aménageant l'îlot de manière plus rationnel qu'actuellement

Pour mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, au titre du dispositif 2021 de l'appel à dossier « dynamisation des centre bourgs ». Le plan de financement de cette opération est ainsi proposé ;

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	Montant HT	Poste de dépense	Montant HT
Acquisition des bâtiments de l'îlot	115 000,00 €	Conseil départemental 35 - Appel à dossier Dynamisation des centres bourgs	71 700,00 €
		Etat - Appel à projet recyclage foncier des friches en région Bretagne (Fonds friches)	60 000,00 €
Travaux : désamiantage, curage, démolition	124 000,00 €	Commune de Sainte-Marie	107 300,00 €
		Fonds propres	
TOTAL	239 000,00 €	TOTAL	239 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

- Sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, au titre du dispositif 2021 de l'appel à dossier « dynamisation des centre bourgs »,
- Valider le plan de financement tel qu'il est exposé dans la présente délibération

Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

19h00 : Arrivée de Valentin BEASSE

Délibération n°75 : Fond friche – Requalification du secteur commercial du centre bourg : Réhabilitation des bâtiments sis 1 rue du Tertre et revitalisation de l'îlot sis rue du 15 janvier 1872

Suite à l'acquisition de l'ensemble immobilier et parcellaire sis à l'angle de la rue du Tertre et de la rue du Pic Vert, autrefois en exploitation par GT Ouest Gastronomie, la commune envisage de porter un projet de réhabilitation des bâtiments à l'abandon et dans un état de vétusté avancé.

Dans la rue voisine du 15 janvier 1872, la commune a également pour projet de réhabiliter les bâtiments situés entre la boulangerie et la pharmacie, ainsi que les bâtiments se trouvant sur l'arrière de l'îlot. Certains d'entre eux sont également très dégradés.

Ces deux îlots, séparés par la rue du Pic Vert, sont au cœur du périmètre commercial du centre-bourg et présentent un potentiel important pour sa dynamisation. Dans ce cadre un projet de requalification global du périmètre est envisagé. Celui-ci nécessitera d'importants travaux de désamiantage, de curage et de démolition partielle des bâtiments actuellement en friche.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la deuxième édition de l'appel à projet « recyclage foncier des friches en région Bretagne » lancé dans le cadre du plan de relance. Le plan de financement de cette opération est ainsi proposé ;

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	Montant HT	Poste de dépense	Montant HT
Acquisition de l'ensemble des bâtiments et parcelles du périmètre	197 707,22 €	CD 35 - AAD Dynamisation des centres bourgs 2020 (acquisition immobilière GT Ouest)	24 000,00 €
		Redon Agglomération - Fonds de concours (acquisition + travaux GT Ouest)	91 247,44 €
		Redon Agglomération - AAP requalification des îlots anciens 2021 (acquisition + travaux GT Ouest)	20 000,00 €
Travaux : désamiantage, curage, démolition	221 000,00 €	CD 35 - Appel à dossier Dynamisation des centres bourgs 2021 (acquisition + travaux îlot VERNEUIL)	71 700,00 €
		Etat - Appel à projet recyclage foncier des friches en région Bretagne (Fonds friches)	120 000,00 €
		Commune de Sainte-Marie - Fonds propres	91 759,78 €
TOTAL	418 707,22 €	TOTAL	418 707,22 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

- Sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la deuxième édition de l'appel à projet « recyclage foncier des friches en région Bretagne »,
- Valide le plan de financement tel qu'il est présenté dans la présente délibération,

Bordereau adopté à l'unanimité (18 membres)

Délibération n°76 : Taxe d'aménagement

Il est proposé au Conseil municipal ;

- De maintenir la taxe d'aménagement au taux de 1,65 % sur l'ensemble du territoire communal ;
- D'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :
 - o 100 % des surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 et ne bénéficiant pas de l'exonération totale
 - o 100 % des surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles
 - o 50 % des surfaces des abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable un an, reconductible d'année en année. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

- Valide les termes de la délibération tels qu'ils ont été exposés ci-dessus ;

Bordereau adopté à l'unanimité (18 membres)

Délibération n°77 : Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire

Vu la délégation accordée à Madame le maire par délibération n° 32 du conseil municipal en date du 26 mai 2020 ;

Le conseil municipal est invité à prendre acte des décisions suivantes :

- **Engagement des dépenses**

Nature de la dépense engagée	Fournisseur	Prix
Fournitures scolaires pour l'école publique	SADEL	319,82 €
	Delta Ouest	1 072,93 €
	Bureau vallée	349,75 €
Draisiennes pour Pôle enfance jeunesse	Décathlon	140,00 €
Machine à laver pour Pôle enfance jeunesse	Centre Leclerc	599,00 €
Livres et bandes-dessinées pour médiathèque	Bulle à bulles	200,00 €
	La Flanante	200,00 €
Matériel pour les activités de l'accueil de loisirs	SADEL	320,52 €
Produits d'entretien pour bâtiments communaux	Atlantique hygiène	2 077,03 €
Système d'alarme PPMS pour bâtiments du Pôle enfance jeunesse	Solutech	6 638,64 €
Mission d'appel d'offres pour extension atelier technique et intégration d'un local associatif	Pierres associés	5 616,00 €
Couverture des soues à cochons rue de la Minoterie	Entreprise DELANNEE	8 003,16 €
Matériel pour aménagement maison du commerce	Partedis	375,55 €
	Bricomarché	126,00 €

Le Conseil municipal est invité à prendre acte des décisions prises par le Maire dans le domaine de la délégation générale consentie par le Conseil municipal.

Questions et informations diverses

Aménagement du site Pont du Grand Pas : Une commission est prévue le 29 septembre 2021 à 18h30. La réflexion se portera sur la sécurisation et l'embellissement du site.

Reboisement du Pont du Grand Pas : La proposition tarifaire de l'entreprise « Pépinières Lemonnier », pour la fourniture de Fresnes communs, de tuteurs et de grillage, est retenue pour 241,70 €.

Journée de concertation du 25 septembre 2021 : Proposition d'un planning de présence des élus à la journée.

Date du repas des aînés : Dimanche 14 novembre 2021

Date commission affaires sociales et CCAS : Mercredi 13 octobre 2021, 18h30

Date du prochain Conseil municipal : Jeudi 28 octobre 2021, 18h30